

**242<sup>E</sup> ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE – PROCÉDURE D'EXCEPTION****RÉSOLUTION ADOPTÉE HORS D'UNE ASSEMBLÉE EN VERTU DE LA PROCÉDURE D'EXCEPTION PRÉVUE À L'ARTICLE 5.14 DU RÈGLEMENT NO 1 DE RÉGIE INTERNE DU CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE.**

« La résolution soumise aux administrateurs hors d'une assemblée a la même force que si elle avait été adoptée lors d'une assemblée, pourvu qu'elle porte la signature de tous les administrateurs en fonction ».

**DÉSIGNATION D'UNE PERSONNE POUR EXERCER LES RESPONSABILITÉS ET POUVOIRS DE LA DIRECTION DU COLLÈGE CONSTITUANT DE L'ASSOMPTION :**

En septembre dernier, M. Alain Lamarre a demandé à être relevé de ses fonctions comme directeur du collège constituant de L'Assomption. La direction générale souhaite désigner un intérim. En effet, depuis la fin septembre, l'accompagnement à L'Assomption des DCC des deux autres collèges constituants a grandement permis au comité de direction local de mener à bien nombre de dossiers en suspens. Par ailleurs, certains de ces dossiers demeureront supervisés par les DCC jusqu'à leur conclusion.

Néanmoins, un intérim permettra au collège de faire entendre sa voix dans les discussions à venir au CRPC et au conseil d'administration, au moment où le Cégep se prépare à faire des choix pour l'année 2019-2020. De plus, la présence active d'une direction dans la communauté de L'Assomption ne peut être que bénéfique.

Le directeur général a donc rencontré M. Denis Rousseau, ancien directeur des études au Cégep de Trois-Rivières afin de vérifier son intérêt à assumer l'intérim à la direction du collège constituant de L'Assomption jusqu'à l'entrée en fonction d'une nouvelle direction de collège prévue à la fin du mois d'avril.

M. Rousseau est avantageusement connu dans le réseau des cégeps. Détenteur d'une formation universitaire en littérature française ainsi qu'en enseignement, il a également une maîtrise en administration publique. Directeur des études et des affaires internationales depuis 2013, M. Rousseau a une longue expérience de gestion en enseignement supérieur, notamment en ce qui a trait à la gestion des programmes et au service aux étudiants.

La proposition suivante a été soumise aux administrateurs :

*Attendu l'absence à la direction du collège constituant de L'Assomption à la suite du départ du directeur le 28 septembre 2018;*

*Attendu l'importance de désigner rapidement une personne pour exercer les responsabilités et pouvoirs dévolus au poste de direction de collège constituant jusqu'à l'entrée en fonction d'une nouvelle direction;*

*Attendu que le comité exécutif doit donner son aval à la désignation d'une personne pour exercer ces fonctions, le tout devant être entériné par le conseil d'administration à sa prochaine assemblée ordinaire;*

CERL-190123-01

*Il est résolu de désigner M. Denis Rousseau pour exercer les responsabilités et pouvoirs normalement exercés par la direction du collège constituant de L'Assomption, jusqu'à l'entrée en fonction d'une nouvelle direction.*

**NOMINATION AU POSTE DE DIRECTION ADJOINTE AU SERVICE DE L'ORGANISATION ET DU CHEMINEMENT SCOLAIRES AU COLLÈGE CONSTITUANT DE L'ASSOMPTION :**

Lors de l'assemblée tenue le 30 octobre 2018, le comité exécutif autorisait l'ouverture du poste de direction adjointe au service de l'organisation et du cheminement scolaires au collège constituant de L'Assomption.

Le comité de sélection était composé de M. Marcel Côté, directeur général, de Mme Hélène Bailleu, directrice du collège constituant de Joliette, de M. Yves Mc Nicoll, directeur du collège constituant de Terrebonne, de M. Sébastien Piché, membre représentant de l'Association des cadres ainsi que Mme Anne Higgins, directrice adjointe aux ressources humaines et secrétaire du comité de sélection chargé de recommander un candidat ou une candidate au comité exécutif.

Au terme de ses travaux, le comité de sélection recommande unanimement de retenir la candidature de Mme Sonia Ducharme-Beausoleil au poste de direction adjointe au service de l'organisation et du cheminement scolaires au collège constituant de L'Assomption.

La proposition suivante a été soumise aux administrateurs :

*Attendu la résolution CERL-181030-03 autorisant l'ouverture du poste de direction adjointe au service de l'organisation et du cheminement scolaires au collège constituant de L'Assomption;*

*Attendu le concours de sélection tenu pour pourvoir ce nouveau poste d'un titulaire;*

*Attendu le résultat des travaux menés par le comité de sélection et sa recommandation unanime;*

*Attendu l'article 5.1 du Règlement no 9 portant sur la dotation qui précise que le comité exécutif nomme le personnel cadre;*

CERL-190123-02

*Il est résolu de nommer Mme Sonia Ducharme-Beausoleil au poste de direction adjointe au service de l'organisation et du cheminement scolaires au collège*

*constituant de L'Assomption; sa date d'entrée en fonction a été déterminée au 11 février 2019.*

**Les résolutions ont été adoptées à l'unanimité.**

- \* Le registre des procès-verbaux du comité exécutif porte la signature et l'accord de tous les administrateurs en fonction dont la liste suit :

Mesdames    Hélène Bailleu  
                 Nancy Lapointe  
                 Diane Raymond

Messieurs    Marcel Côté  
                 Yves Mc Nicoll  
                 Benoît Valiquette

.....  
Président

.....  
Secrétaire de l'assemblée